Formation doctorale

ED SMEMaG

Outre la formation par la recherche qui s’acquiert dans l’exercice de la recherche au sein de l’unité de recherche, la réglementation nationale (article 612-7 du code de l’éducation) indique que la formation doctorale comprend également une formation personnalisée destinée :

* à conforter la culture scientifique des doctorants,
* à préparer leur insertion professionnelle ou leur poursuite de carrière dans le secteur public comme dans le secteur privé,
* à favoriser leur ouverture internationale.

Un certain nombre de ces formations deviennent progressivement obligatoires pendant le doctorat :

* Ethique de la recherche et intégrité scientifique
* Enjeux de la science ouverte
* Développement durable et soutenable.

L'université Paris-Saclay met en place les ressources nécessaires afin d'offrir aux doctorants les moyens de se former dans ces domaines. Compte tenu de ce qui est actuellement mis en place, seule la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique est pour le moment considérée comme obligatoire pour les doctorants de l'ED SMEMaG

Depuis septembre 2021, l'ED SMEMaG a adopté un système de décompte à points des formations, comme l'ensemble des EDs de l'Université Paris-Saclay. Ce système à points permet de comptabiliser des formations qui ne sont pas basées sur un nombre d'heures comme par exemple l'engagement associatif, l'organisation de journées doctorants dans certains instituts ou laboratoire, ou encore la participation à des conseils centraux. Un calcul permettant de passer d'un nombre d'heures de formations à un nombre de points est proposé pour les formations traditionnelles.

La mise en place de ce système s'accompagne également d'une refonte des thèmes de formation par compétences et sous-compétences. Le renseignement par les doctorants de ces compétences (via leur espace ADUM) tout au long de la thèse permet de constituer un port-folio que chaque doctorant pourra éditer à l'issue de sa thèse.

La formation doctorale dans son ensemble est évalué à environ 180 points. L'ED SMEMaG estime à 155 points la formation par la recherche au cours du doctorat (réalisation des travaux de thèse, participation à des séminaires, des conférences, rédaction de rapports intermédiaires, rédaction de la thèse, présentation orale, rédaction d'articles dans des revues...). A ces 155 points s'ajoutent 25 points de formations dites complémentaires. Le doctorant est donc invité à suivre un plan de formation constitué de:

* 6 à 15 points d'activités et formations complémentaires
  + utiles pour la réalisation des travaux de recherche,
  + A l’éthique de la recherche et l’intégrité scientifique,
  + Utiles pour la rédaction de la thèse ou exposition écrite-orale des travaux,
* 6 à 15 points d'activités et formations complémentaires :
  + Confortant la culture scientifique des doctorants,
  + Favorisant leur ouverture internationale.
* 6 à 15 points d'activités et formations complémentaires :
  + Les aidant à préparer leur devenir professionnel dans le secteur public comme dans le secteur privé

Ces formations sont pour une large part mutualisées sur l'ensemble de l'université Paris-Saclay.

Lors de sa première inscription, le doctorant doit définir en concertation avec son directeur de thèse et, le cas échéant, le responsable de pôle, un pré-plan de formation sur 3 ans (Celui-ci a vocation à évoluer au cours de la thèse en fonction des opportunités de formation, des aléas, etc.), précisant les modules envisagés et les points associés. Il s’agit d’une feuille de calcul Excel (voir page suivante). La feuille de calcul doit être complétée est signée, puis déposé sur la plateforme ADUM avec l'ensemble des documents de première inscription au format PDF. Le processus devra être répété à chaque réinscription, le plan de formation s’affinant au fur et à mesure.

L’inscription aux modules dispensés par l’Université Paris-Saclay et la déclaration des modules hors catalogue se font via la plateforme ADUM. A l’issue de la formation, le doctorant doit demander à l’organisateur de la formation un certificat précisant la nature de la formation suivie et le nombre d’heures de formation correspondant (voir templates ci-après). Si le volume horaire ne peut pas être défini, le doctorant devra proposer un nombre de points. Ce nombre devra être défini en accord avec le responsable de pôle. Le certificat de formation devra dans tous les cas comporter la signature du responsable de la formation.

En cas de formation par suivi de séminaires, pour obtenir les 3 points de formation correspondantes, le doctorant doit faire valider le suivi d’un minimum de 15 séminaires par son organisateur[[1]](#footnote-1). Il fait remplir une attestation de suivi de séminaire (voir pièces jointes) précisant le titre du séminaire et le nom de l’intervenant. Ce document, faisant également office d’attestation de présence, devra être signé par l’organisateur du séminaire (directeur de laboratoire ou directeur adjoint).

Les pièces suivantes seront utiles le cas échéant

* **plan de formation (feuille excel)**
* **attestation de suivi de formation**
* **attestation de suivi d’école d’été**
* **attestation de suivi de séminaires**
* **attestation de participation active aux RED**



**Attestation de suivi de formation**

Par la présente, monsieur/madame …………………….…..….responsable du module

intitulé : …………………………………………………………………………………………

…….……………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………

atteste que monsieur/madame …………………………..…… a bien suivi le module de

formation suscité, correspondant à un volume horaire de …………….heures.

S’agit-il d’un module de M2 ? OUI - NON (entourer la réponse adéquate)

Date, Nom, prénom et signature du responsable du module :

Signature du doctorant :

**Attestation de suivi d’école d’été**

Par la présente, monsieur/madame …………………….……. organisateur de l’école

d’été/hiver intitulée :……………………………………………..……………………………

…….………………………………………………………………..…………………………..

………………………………………………………………………..…………………………

atteste que monsieur/madame ……………………..………..… a bien suivi cette école

correspondant à un volume horaire de ……………. heures de formation.

Date, Nom, prénom et signature de l’organisateur de l’école d’été:

Signature du doctorant :

**Attestation de suivi de séminaires**

**15 séminaires = 3 points**

Préciser la nature du cycle de séminaires :

Nom, prénom du doctorant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Titre du séminaire** | **date** | **Signature de l’organisateur** |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
| 4 |  |  |  |
| 5 |  |  |  |
| 6 |  |  |  |
| 7 |  |  |  |
| 8 |  |  |  |
| 9 |  |  |  |
| 10 |  |  |  |
| 11 |  |  |  |
| 12 |  |  |  |
| 13 |  |  |  |
| 14 |  |  |  |
| 15 |  |  |  |

Signature du doctorant :

**Attestation de participation aux Rencontres Entreprises Doctorants (RED)**

Par la présente, monsieur/madame …………………….……. directeur / directeur adjoint

de l’ED SMEMaG atteste que monsieur/madame ……………………..………..… a bien

participé de manière active aux Rencontres-Entreprises-Doctorants organisées le …….

……………. à …………………..

Cette participation correspond à un volume horaire de ………………….……. heures de

Formation[[2]](#footnote-2).

Date, Nom, prénom et signature du directeur / directeur-adjoint de l’ED:

Signature du doctorant :

1. Certains laboratoires demandent à ce que les doctorants suivent l’intégralité des séminaires sur les 3 années. Il s’agit d’un accord tacite qui lie le doctorant et son laboratoire et que le doctorant se doit de respecter. Le doctorant ne pourra néanmoins pas prétendre à la validation de plus de 3 points de formation dans ce cadre. [↑](#footnote-ref-1)
2. 2 points pour une participation active (présentation poster) – 4 points pour la participation à l’organisation des RED. [↑](#footnote-ref-2)